

Dénominations Communes Internationales DCI

■ Contenu :

Les Dénominations Communes Internationales sont destinées à être utilisées dans le monde entier pour l'identification d'une substance pharmaceutique donnée. Pour que les DCI soient partout disponibles pour l'utilisation prévue, elles doivent être libres de toute protection par des droits de propriété – d'où la désignation « communes ».

L'existence d'une nomenclature internationale pour les substances pharmaceutiques, sous la forme de DCI, est importante pour l'identification claire et sans ambiguïté, pour la prescription et la dispensation sans danger des médicaments aux patients et pour la communication et l'échange d'informations entre professionnels de santé et scientifiques, dans le monde entier. En tant que dénominations uniques, les DCI doivent avoir une orthographe et une prononciation distinctes, et ne doivent pas prêter à confusion avec d'autres noms.

Dans le cadre de la procédure à suivre en vue du choix des DCI recommandées, des propositions sont soumises à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et examinées par un groupe d'experts. Si tous les membres de ce groupe conviennent d'une dénomination, celle-ci est publiée dans la Who Chronicle en tant que **DCI proposée**. Dans un délai de 4 mois à compter de la publication d'une DCI proposée, toute personne intéressée peut faire opposition à celle-ci. Lorsqu'aucune opposition n'a été formée ou que toutes les oppositions ont été retirées, le directeur général de l'OMS fait savoir par voie de notification que la dénomination a été choisie comme étant la dénomination recommandée. Lorsqu'il communique une **DCI recommandée** aux Etats membres de l'OMS, le directeur général de l'Organisation demande que cette dénomination soit reconnue comme étant la dénomination commune de la substance visée et que les Etats membres prennent les mesures nécessaires pour empêcher l'acquisition de droits exclusifs sur la dénomination, notamment en interdisant qu'elle puisse être enregistrée en tant que marque ou nom commercial.

Il existe également des dénominations communes nationales, comme les BAN (British Approved Name) pour le Royaume Uni, les DCF (Dénomination Commune Française) pour la France, les JAN (Japanese Accepted Names for Pharmaceuticals) pour le Japon, les USAN (United States Adopted Name) pour les USA. A de rares exceptions près, les dénominations nationales sont identiques aux DCI, et sont également précisées dans la base pour chaque DCI.

Outre le nom de la DCI, la base fournit son numéro, les références de publication, le numéro CAS (Chemical Abstract Service) et la formule moléculaire.

Pour une recherche complète de marques désignant un produit pharmaceutique, il est donc nécessaire de consulter les registres de marques déposées en classe 5 mais aussi la base des Dénominations Communes Internationales.

■ Langue :

- Les DCI sont recherchables en latin, français, anglais, espagnol et en version phonétique.
- Les DCI sont affichées dans les langues citées ci-dessus ainsi qu'en arabe, russe et chinois.

■ Fac-similé du bulletin :

Non

■ Fréquence de mise à jour :

A chaque publication de la liste des propositions et de la liste des recommandations

■ Source :

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

■ Exemple de DCI

Dénomination: flurbiprofenum

Registre: DCI

• N° DCI	3220
• N° CAS	5104-49-4
• Publication de la proposition	Liste 28 (1972)
• Publication de la recommandation	Liste 13 (1973)
• Formule moléculaire	C15H13FO2

Dénominations**Latin:** flurbiprofenum**Français:** flurbiprofène**Anglais:** flurbiprofen**Arabe:** فلوربيروفين**Espagnol:** flurbiprofeno**Russe:** флурбипрофен**Chinois:** 氟比洛芬**Phonétiquement:** flurbiprofen**Dénomination nationale commune****BAN** (British Approved Name)**BP** (British Pharmacopoeia)**DCF** (Dénomination commune française)**DCIT** (Denominazione comune italiana)**FP** (Pharmacopée française)**INDP** (Indian Pharmacopoeia)**JAN** (Japanese Accepted Names for Pharmaceuticals)**JP** (The Japanese Pharmacopoeia)**USAN** (United States Adopted Name)**USP** (The United States Pharmacopoeia)**Dénomination nationale différente****BP** (British Pharmacopoeia) - flurbiprofen sodium**JAN** (Japanese Accepted Names for Pharmaceuticals) - flurbiprofen axetil

■ Critères de recherche

Les critères de recherche proviennent de la liste des critères utilisés pour les registres de marques. Quatre d'entre eux sont disponibles pour la recherche de DCI :

- Marque : pour rechercher par nom de DCI
- Numéro de dépôt : pour rechercher par numéro de DCI
- Numéro d'enregistrement : pour rechercher par numéro CAS
- Numéro de dépôt/Numéro d'enregistrement : pour rechercher par numéro de DCI ou par numéro CAS

Note : Les autres critères, tels que Marque exacte, ne s'appliquent pas à la base des DCI.